[avril 2007]

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2007 : FAISONS ENTENDRE LA «VOIX DE LA VIE» !

ALLIANCE POUR LES DROITS DE LA VIE

Nous voulons que plus d'un million d'électeurs lisent le *Programme pour la Vie*.

Chers amis,

Les candidats à l'élection présidentielle ont tous fait part de leurs intentions et des premières orientations de leur programme sur la famille et sur la vie. Hélas, comme nous le pressentions, les lobbies de l'euthanasie, du scientisme et de l'homosexualité semblent avoir influencé les plus hésitants.

Vous avez peut-être noté quelle agressivité s'exprime désormais contre ceux qui défendent la vie, notamment les chrétiens. Notre délégué général, Tugdual Derville, en a fait récemment l'expérience, seul contre trois intervenants sur le plateau de l'émission « C dans l'air », consacrée à l'avortement. L'animateur et les reportages projetés alimentaient clairement la suspicion contre le message de vie et celui de l'Église.

Il est temps d'intensifier notre action en diffusant massivement auprès du grand public le *Programme pour la Vie* que nous avons préparé dans la perspective de ces élections. J'ai le plaisir de vous le présenter dans ce courrier.

Dans ce programme, à travers des constats officiels incontestables, nous montrons les contradictions de notre société.

C'est sur ces bases que nous avons élaboré quatre propositions-clés :

- reconnaître l'humanité de l'embryon avec ses droits correspondants,
- lutter efficacement contre la banalisation de l'avortement en développant une campagne active en faveur des solutions alternatives,
- faire de la protection de l'enfant une priorité dans les politiques publiques, mais aussi dans les médias et la publicité,
- développer les soins palliatifs et l'accompagnement de la dépendance sans lesquels la tentation de l'euthanasie gagne du terrain.

Ces propositions sont les conditions indispensables pour faire avancer une vraie « politique de la vie ».

Nous le savons bien, la mise en œuvre du *Programme pour la Vie* ne se fera pas du jour au lendemain. Le risque est même – nous en sommes parfaitement conscients – que s'aggravent encore les lois contre la vie, la dignité humaine et la famille.

Le battage médiatique autour du procès de l'euthanasie de Saint-Astier, les intimidations du lobby homosexuel, la pression continue de ceux qui veulent utiliser l'embryon humain comme du matériau de laboratoire ont eu, ces dernières semaines, un impact croissant sur les candidats.

Ceux qui occupent le devant de la scène ont encore lâché du lest sur ces thèmes. C'est le moment **d'apporter un contrepoids dans le débat actuel**, qui est souvent à sens unique. Notre *Programme pour la Vie* ne demande pas tout, tout de suite, mais interpelle et avance fermement nos convictions.

…/…

Aujourd'hui, dans tous les départements où nos équipes sont mobilisées, des centaines de volontaires se tiennent prêts à le distribuer dans les rues.
Leur démarche courageuse est complétée par un intense travail de communication avec la presse – journaux, radios, télévisions – et sera amplifiée par l'utilisation des techniques de communication actuelles, notamment Internet.

Comment pouvez-vous nous aider ?
Nous voulons mobiliser tous ceux qui, comme nous, s'inquiètent de la dérive de nos lois contre la vie et la dignité humaine. Pour cela, nous allons distribuer massivement le *Programme pour la Vie* à partir de la fin du mois de mars.

Vous pouvez participer de deux façons à cet effort :

- Distribuer vous-même le *Programme pour la Vie*. Appelez-nous sans tarder au 01 45 23 08 29 ou envoyez-nous un courrier électronique à adv-box@adv.org
- Et surtout, **apporter votre aide financière à la diffusion massive** du *Programme pour la Vie*.
La réalisation de ce document est un investissement très lourd, somme à laquelle il faut ajouter son acheminement vers les centaines de villes où il sera distribué.

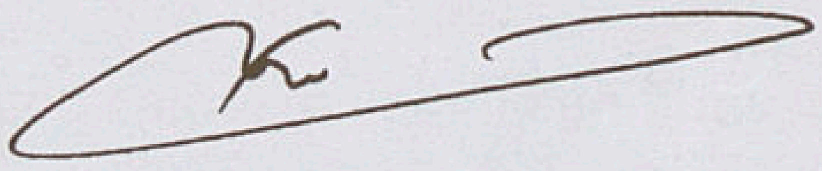
Au total, c'est une dépense de 60 000 euros pour diffuser **plus d'un million de programmes.**
Soit 6 centimes seulement pour qu'une personne puisse connaître nos propositions pour protéger et promouvoir la vie.

Faisons la multiplication : avec un don de 60 euros, nous pouvons toucher 1 000 familles !

La diffusion très large du *Programme pour la Vie* est une nécessité pour faire entendre haut et fort nos convictions. **Puis-je attendre votre soutien dans les tout prochains jours** afin de bien organiser cette grande distribution ?

Vous l'avez compris, cette année électorale « à haut risque » peut voir une accélération du dérapage de nos lois. Mais nous devons aussi saisir l'opportunité de nous faire entendre dans le débat.
C'est à ce prix que nous pourrons faire avancer dans notre pays le respect de la vie.

Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur notre inlassable détermination au service de la vie.





Docteur Xavier Mirabel
Président

PS : 60 000 euros ont été engagés pour concevoir, rédiger, imprimer et diffuser 1 million d'exemplaires du *Programme pour la Vie* dans plusieurs centaines de villes de France. Nous n'hésiterons pas à ré-imprimer le programme et le distribuer encore plus largement si les dons que nous recevons de votre part couvrent et dépassent les 60 000 euros investis pour l'instant.

PPS : dans le bulletin de soutien ci-joint, je vous propose aussi de signer la pétition « J'approuve les mesures proposées dans le *Programme pour la Vie* ». Je présenterai cette pétition aux candidats à toutes les élections. Plus nous serons nombreux à signer, plus nous aurons de chance de nous faire entendre.

Alliance pour les Droits de la Vie - BP 10 267 - 75424 Paris Cedex 09
Tél.: 01 45 23 08 29 - Fax: 01 45 23 01 28 - adv-box@adv.org - www.adv.org

[avril 2007]

Élections 2007

il est temps



de mettre la protection de la vie au programme

Pourquoi mettre en œuvre un Programme pour la vie ?

Une chose essentielle devrait nous rassembler tous, en cette année d'élections, c'est celle qui a été à l'origine de toutes les sociétés civilisées : le souci de protéger la vie de leurs membres, et particulièrement des plus faibles.

On a longtemps parlé de "secourir la veuve et l'orphelin" : qu'en est-il aujourd'hui des plus fragiles, en France, si on accepte



de regarder les choses en face ? Le défi que représente la misère matérielle ne peut plus être occulté. Mais d'autres souffrances intimes se cachent : pourquoi tant de nos concitoyens semblent-ils avoir perdu leurs repères et ne pas trouver un sens à leur vie ?

Il existe une réalité douloureuse et invisible, qu'on ne peut plus ignorer : ce sont les atteintes au respect de la vie, de la dignité et de la sexualité humaines. Elles touchent surtout les êtres humains au début ou à la fin de leur existence, quand ils sont le plus vulnérables. Elles sont vécues dans des proportions surprenantes, au cœur même de nos familles ou dans nos hôpitaux. Elles nous laissent souvent un sentiment de tristesse ou de culpabilité, parce que nous n'avons pas su ou pu protéger nos proches, nos semblables.



Que devient notre démocratie si elle nie que toute vie humaine mérite d'être respectée ?

La santé, l'économie, l'environnement, c'est important.
La liberté, l'égalité, la fraternité, c'est capital.
La vie, c'est essentiel.

Pour nous, il ne s'agit pas d'accuser ou de juger mais de lancer un appel :
en 2007, il est grand temps de mettre en œuvre
un **Programme pour la vie**.

Des réalités qu'on ne peut plus cacher

Procréation et bioéthique

Savez-vous qu'en France...

- 134 358 embryons humains vivants sont stockés dans l'azote liquide, congelés à moins 196 degrés Celsius (selon l'Agence de biomédecine - données 2004).
- Depuis 2004, les 40 % d'embryons qui ne font plus l'objet d'un projet parental peuvent, si les parents sont d'accord, être utilisés et détruits par la recherche.
- Les 1 000 enfants qui naissent chaque année par procréation artificielle avec donneur anonyme de gamètes (spermatozoïdes ou ovocytes) sont privés de leurs origines biologiques.
- Avec 5 000 fœtus avortés chaque année après dépistage d'un handicap, la France est au premier rang mondial en matière de sélection anténatale.
- Des promoteurs de la légalisation du clonage humain, aujourd'hui interdit, veulent le renommer "transposition nucléaire".



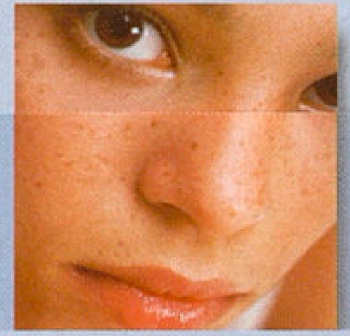
Alors que...

- En Allemagne, la congélation des embryons issus de procréation artificielle est interdite par peur de la dérive eugéniste.
- Les recherches sur les cellules-souches embryonnaires (qui détruisent l'embryon) n'ont pas donné de résultat tandis que les recherches sur les cellules-souches adultes ou du cordon ombilical (qui ne posent pas de problème éthique) ont déjà fait leurs preuves.
- Des Français nés par procréation artificielle avec donneurs anonymes contestent cette privation délibérée d'accès à leur origine biologique.
- 80 000 amniocentèses par an provoquent, en France, environ 600 fausses-couches de bébés souvent en parfaite santé.
- Aujourd'hui, Mozart, Einstein et Michel Pettrucciani *"seraient considérés comme des déviants indignes de vivre"* à cause de leurs anomalies selon Didier Sicard, président du Comité consultatif national d'éthique. Il juge que *"La France construit pas à pas une politique de santé qui flirte de plus en plus avec l'eugénisme"* (4 février 2007, Le Monde).
- En Corée, le Dr Hwang, qui avait menti en prétendant avoir cloné un embryon humain, avait utilisé pour ses tentatives 2 061 ovocytes achetés illégalement à 129 femmes.

Grossesse et maternité

Savez-vous qu'en France...

- Selon l'Institut national d'études démographiques, 40 % des Françaises subissent l'IVG au moins une fois dans leur vie féconde (INED, décembre 2004).
- Plus d'1 grossesse sur 5 se termine par un avortement (210 664 avortements en 2004 pour 797 400 naissances).
- Le nombre des IVG a augmenté de 3,6 % entre 2003 et 2004 (dernière donnée du ministère de la Santé) ; il est en forte augmentation chez les mineures (+ 30 % entre 1990 et 2004, et 6 % du total des IVG). Les pouvoirs publics s'en inquiètent (Haut Conseil de la Population et de la Famille décembre 2006).
- Environ 1 000 enfants nés en France sont adoptables chaque année, 4 000 étant par ailleurs adoptés à l'étranger.



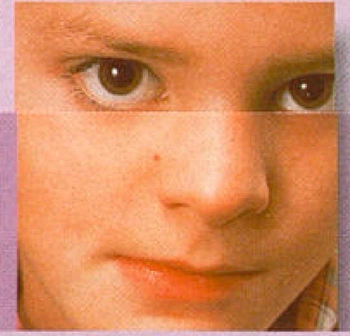
Alors que...

- 86 % des Françaises *"considèrent que l'IVG laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes"* et 83 % estiment que *"la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'IVG"*. (Sondage BVA - Les femmes et l'IVG – janvier 2005)
- Des femmes commencent à dénoncer les pressions qui les font avorter : affectives (compagnon), économiques (employeur, logement…) et parfois médicales (en cas de risque de handicap).
- La France détient le record mondial d'usage de la contraception toutes méthodes confondues.
- La majorité des avortements fait suite à un accident de contraception (rupture de préservatif, oubli ou rejet de pilule, grossesse sous stérilet…).
- Un million de boîtes de Norlevo (pilule du lendemain) ont été vendues en 2005, 1/3 des jeunes filles de 15 à 24 ans ont déjà utilisé ce produit (Source DREES, septembre 2006).
- Le législateur a décidé de ne pas considérer comme "abortives" les méthodes qui empêchent la nidation dans l'utérus de l'embryon déjà conçu (Stérilet et Norlevo dans certains cas).
- 25 000 couples français sont actuellement en attente d'adoption.

Enfance et sexualité

Savez-vous qu'en France...

- Un rapport au gouvernement demandé par Ségolène Royal a révélé qu'un élève de CM2 (11 ans) sur deux avait déjà visionné une séquence pornographique hard (CIEM - mai 2002).
- 80 % des garçons entre 14 et 18 ans et 45 % des filles du même âge déclarent avoir vu au moins une fois un film X durant l'année passée. Si les filles l'ont vu principalement à la télévision, les garçons l'ont visionné aussi en vidéo et sur internet. (Enquête ESPAD 2003 auprès de 10 000 adolescents de la 4ème à la terminale)
- 55 % des 9 784 viols sont perpétrés sur des mineurs. (données 2006, ministère de l'Intérieur)
- Selon les estimations, entre 3 000 et 8 000 mineurs se prostitueraient en France.
- Environ 90 000 enfants sont "en danger" selon l'Observatoire de l'action sociale (ODAS, novembre 2005) essentiellememt du fait de l'instabilité ou de l'inexistence du couple parental.



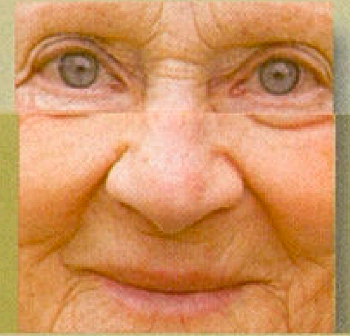
Alors que...

- Pour certains enfants, la vision d'images pornographiques *"peut induire des perturbations et des dérèglements analogues à ceux d'un abus sexuel"*. (Rapport au gouvernement du Collectif inter-associatif enfance médias - CIEM - mai 2002)
- 43 % des garçons qui ont fait une tentative de suicide regardent des films "X" au moins dix fois par mois. Chez les filles, la propension à faire une tentative de suicide est multipliée au moins par deux si elles regardent assidûment des images "X". (Enquête ESPAD 2003 auprès de 10 000 adolescents élèves de la 4ème à la terminale)
- Les "normes pornographiques" sont une cause majeure des violences sexuelles adolescentes face auxquelles les éducateurs sont démunis. L'exhibition, la violence et la soumission donnent aux adolescents une image irréaliste et indigne de la sexualité, des hommes et des femmes.
- Le code pénal (art. 227-24) punit la diffusion de tout message à caractère violent ou pornographique susceptible de toucher un mineur, mais cette disposition est peu appliquée.
- 72 % des Français sont favorables à l'interdiction de la pornographie à la télévision (Sondage CSA septembre 2002) et 90 % sont favorables à une meilleure réglementation de la pornographie pour éviter ses dérives.

Dépendance et fin de vie

Savez-vous qu'en France...

- 531 100 personnes sont décédées en 2006, dont 180 000 de maladies cardiovasculaires, 150 000 de cancer et 500 du sida.
- 12 000 personnes décèdent par suicide chaque année (dont 3 500 personnes âgées) et 160 000 tentent de se suicider. Le suicide est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans. Le taux de suicide des plus de 85 ans est 6 fois supérieur à celui des adolescents.
- 35 % des Français ont eu à connaître l'expérience traumatisante de la mort par suicide d'un proche. (Sondage TNT Sofres, Janvier 2000)
- 70 % des Français affirment vouloir mourir chez eux mais 75 % meurent à l'hôpital.
- 150 000 personnes auraient besoin de soins palliatifs chaque année.



Alors que...

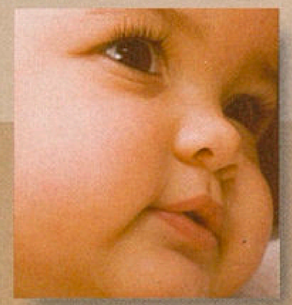
- Les quantités de médicaments anxiolytiques et hypnotiques distribuées sont 2 fois plus importantes en France que dans les autres pays européens. (Rapport de l'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, juin 2006)
- La lutte contre la douleur physique a fait d'énormes progrès et constitue une priorité de santé publique. Même s'il reste des progrès à faire, l'immense majorité des douleurs peuvent être correctement soulagées : généralisation des pompes à morphine, des systèmes d'auto-évaluation de la douleur, formation des soignants à cette évaluation... Chaque hôpital est doté d'un Centre de lutte contre la douleur (CLUD).
- Beaucoup de Français croient que la seule façon d'échapper à l'acharnement thérapeutique, c'est l'euthanasie, sans savoir qu'un accompagnement bien réalisé doit permettre d'éviter l'un et l'autre.
- 70 % des 800 000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont prises en charge à domicile par leurs familles. Ces aidants seraient au nombre de 2,4 millions de personnes.
- 50 000 personnes bénéficient chaque année de soins palliatifs et d'accompagnement, l'accès aux soins palliatifs étant par ailleurs devenu un droit depuis la loi du 9 juin 1999.

Des réalités qu'on ne peut plus cacher

Procréation et bioéthique

Savez-vous qu'en France…

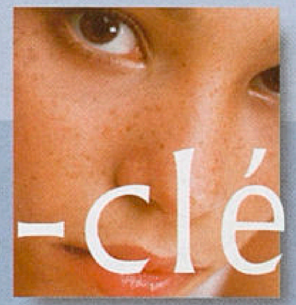
- 134 358 embryons humains vivants sont stockés dans l'azote liquide, congelés à moins 196 degrés Celsius (selon l'Agence de biomédecine - données 2004).
- Depuis 2004, les 40 % d'embryons qui ne font plus l'objet d'un projet parental peuvent, si les parents sont d'accord, être utilisés et détruits par la recherche.
- Les 1 000 enfants qui naissent chaque année par procréation artificielle avec donneur anonyme de gamètes (spermatozoïdes ou ovocytes) sont privés de leurs origines biologiques.
- Avec 5 000 fœtus avortés chaque année après dépistage d'un handicap, la France est au premier rang mondial en matière de sélection anténatale.
- Des promoteurs de la légalisation du clonage humain, aujourd'hui interdit, veulent le renommer "transposition nucléaire".



Grossesse et maternité

Savez-vous qu'en France…

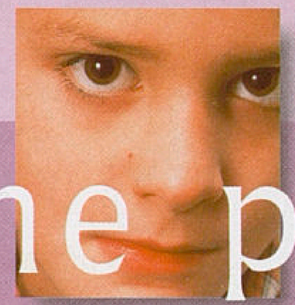
- Selon l'Institut national d'études démographiques, 40 % des Françaises subissent l'IVG au moins une fois dans leur vie féconde (INED, décembre 2004).
- Plus d'1 grossesse sur 5 se termine par un avortement (210 664 avortements en 2004 pour 797 400 naissances).
- Le nombre des IVG a augmenté de 3,6 % entre 2003 et 2004 (dernière donnée du ministère de la Santé) ; il est en forte augmentation chez les mineures (+ 30 % entre 1990 et 2004, et 6 % du total des IVG). Les pouvoirs publics s'en inquiètent (Haut Conseil de la Population et de la Famille décembre 2006).
- Environ 1 000 enfants nés en France sont adoptables chaque année, 4 000 étant par ailleurs adoptés à l'étranger.



Enfance et sexualité

Savez-vous qu'en France…

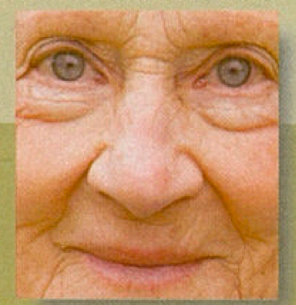
- Un rapport au gouvernement demandé par Ségolène Royal a révélé qu'un élève de CM2 (11 ans) sur deux avait déjà visionné une séquence pornographique hard (CIEM - mai 2002).
- 80 % des garçons entre 14 et 18 ans et 45 % des filles du même âge déclarent avoir vu au moins une fois un film X durant l'année passée. Si les filles l'ont vu principalement à la télévision, les garçons l'ont visionné aussi en vidéo et sur internet. (Enquête ESPAD 2003 auprès de 10 000 adolescents de la 4ème à la terminale)
- 55 % des 9 784 viols sont perpétrés sur des mineurs. (données 2006, ministère de l'Intérieur)
- Selon les estimations, entre 3 000 et 8 000 mineurs se prostitueraient en France.
- Environ 90 000 enfants sont "en danger" selon l'Observatoire de l'action sociale (ODAS, novembre 2005) essentiellememt du fait de l'instabilité ou de l'inexistence du couple parental.



Dépendance et fin de vie

Savez-vous qu'en France…

- 531 100 personnes sont décédées en 2006, dont 180 000 de maladies cardiovasculaires, 150 000 de cancer et 500 du sida.
- 12 000 personnes décèdent par suicide chaque année (dont 3 500 personnes âgées) et 160 000 tentent de se suicider. Le suicide est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans. Le taux de suicide des plus de 85 ans est 6 fois supérieur à celui des adolescents.
- 35 % des Français ont eu à connaître l'expérience traumatisante de la mort par suicide d'un proche. (Sondage TNT Sofres, Janvier 2000)
- 70 % des Français affirment vouloir mourir chez eux mais 75 % meurent à l'hôpital.
- 150 000 personnes auraient besoin de soins palliatifs chaque année.



4 mesures-clés du Programme pour la vie

Respecter la vie de tous, c'est un projet courageux. Cela n'arrivera pas du jour au lendemain, ni une fois pour toutes : dans toute société humaine, le respect de la dignité de toute personne reste un défi à relever. Mais pourquoi les exigences finalement simples qui découlent du "droit à la vie" sont-elles si compliquées à mettre en œuvre ? Sans doute parce qu'elles peuvent nous demander des choix difficiles et certainement parce qu'elles se heurtent à des intérêts économiques ou idéologiques puissants. C'est pourquoi, conscients que les convictions qui nous tiennent à cœur ne font pas l'unanimité, nous proposons d'avancer pas à pas. Il s'agit de limiter l'injustice que constituent aujourd'hui les atteintes à la vie de tant d'êtres humains. Ces quatre mesures-clés visent à donner à la vie humaine la protection qu'elle mérite.

Mesure n° 1
"Il est des nôtres"

Une vraie protection juridique pour l'embryon humain

Objectif : Instaurer un principe de protection de l'embryon humain, à respecter par les pratiques médicales et la recherche scientifique.

- Encourager et financer les pratiques éthiques – c'est-à-dire ne portant pas atteinte à la vie déjà conçue – en matière de prévention du handicap, de lutte contre la stérilité et de recherche médicale. Exemples : cellules-souches adultes ou du cordon ombilical.
- Stopper l'expérimentation sur l'embryon humain et la congélation des embryons.
- Interdire le tri des embryons en laboratoire et l'élimination des moins "performants".
- Abroger l'anonymat du don de gamètes pour ne plus concevoir d'embryons privés du droit d'accès à leur origine biologique.
- Refuser, au nom du droit de tout enfant de naître d'un père et d'une mère, l'utilisation de la procréation artificielle par des personnes de même sexe ou par des personnes seules.

Mesure n° 2
"Alternative à l'IVG"

Une loi-cadre pour favoriser l'accueil de la vie

Objectif : Diminuer de 30 % en 5 ans le recours à l'avortement en cas de grossesse imprévue ou difficile.

La loi encouragera l'alternative à l'IVG pour les femmes ou les couples en difficulté :

- Aucune femme enceinte ne doit plus subir de pression lui demandant d'avorter ou y être poussée par des problèmes économiques, de logement, d'emploi.
- Toute femme enceinte a le droit d'être protégée et soutenue, et d'accéder aux aides matérielles, psychologiques et sociales indispensables.
- Les femmes enceintes en difficulté ne pouvant envisager d'élever leur enfant doivent avoir la possibilité de le confier à l'adoption. Cette démarche, toujours douloureuse, ne doit pas être stigmatisée mais accompagnée sans culpabilisation par des professionnels compétents.
- La prévention de l'IVG doit intégrer une éducation à la responsabilité affective et sexuelle et une information complète sur l'impact de l'avortement et les solutions alternatives.
- Les femmes qui ont déjà subi l'IVG et qui en souffrent doivent pouvoir trouver une écoute respectueuse et un soutien adapté.

Mesure n° 3
"Les enfants d'abord"

Priorité nationale à la protection de l'enfance

Objectif : Rendre l'intérêt supérieur de l'enfant prioritaire devant tous les intérêts personnels ou collectifs.

- Instauration d'une charte "protection de l'enfance" dans la publicité et les médias qui s'engageront à ne pas diffuser d'images ou de propos pornographiques, violents ou sexistes susceptibles d'être vues par des mineurs (enfants et adolescents).
- Application réelle de l'article 227-24 du code pénal qui punit les diffuseurs de tout message ***"à caractère violent ou pornographique susceptible d'être vu ou perçu par un mineur".***
- Interdiction des films pornographiques sur toutes les chaînes de télévision généralistes.
- Responsabilisation des parents en matière d'éducation affective et sexuelle de leurs enfants, en explicitant les rôles respectifs du père et de la mère.
- Accompagnement des conflits de couples et aide aux parents en difficulté (école de parents) avec comme objectif premier la protection, l'équilibre et le développement des enfants.

Mesure n° 4
"La voie de l'humanité"

Une charte pour la dépendance - Une charte pour la fin de vie

Objectif : Mobiliser la société par la mise en œuvre de chartes
- pour l'accompagnement des personnes handicapées, dépendantes ou en fin de vie
- contre l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie

- **La Charte des droits des personnes dépendantes** reconnaît toute leur place dans la société. Elle promeut l'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées ; elle reconnaît les besoins spécifiques des personnes handicapées âgées et des personnes âgées dépendantes ; elle combat la discrimination que peuvent subir les personnes en raison de leur âge ou d'un handicap ; elle donne un statut aux aidants familiaux.
- **La Charte des droits des personnes en fin de vie** répond aux peurs légitimes de pratiques médicales déshumanisantes sans céder à la tentation de l'euthanasie. Elle reconnaît que chacun a droit à des soins "proportionnés", à refuser des traitements devenus inutiles et à être protégé à la fois de l'acharnement thérapeutique et de l'euthanasie. Elle demande que l'accompagnement des personnes en fin de vie et les soins palliatifs deviennent des droits effectifs.

Les principes que nous défendons

1. **Respect** de toute vie humaine dès son commencement et jusqu'à la fin de l'existence, sans discrimination selon le sexe, la race, l'âge, la santé et la communauté d'appartenance de l'être concerné.

2. **Reconnaissance** de la dignité inaliénable de toute vie humaine, indépendamment des capacités physiques, intellectuelles, psychiques ou relationnelles.

3. **Soutien à l'accueil** de toute vie humaine déjà conçue, particulièrement quand le contexte psycho-social est difficile : problèmes économiques ou de santé, fragilité ou absence du couple de parents…

4. **Aide** spécifique aux femmes enceintes et aux parents isolés ou en difficulté économique, psychologique ou sociale, visant à protéger leurs enfants.

5. **Sensibilisation** contre toutes les pressions affectives, sociales, professionnelles, économiques ou juridiques qui tendraient à contester le droit d'un être humain à la vie, particulièrement quand ces pressions visent les personnes vulnérables : femmes enceintes, personnes malades, handicapées ou en fin de vie. Reconnaissance d'un droit à l'objection de conscience en matière de respect de la vie pour toutes les professions concernées.

Un droit à conquérir

"Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi."
Convention européenne des Droits de l'Homme - Article 2

Le "droit à la vie" est reconnu par le Conseil de l'Europe comme le point de départ des droits universels de la personne humaine. Mais à quoi sert un tel principe s'il est couramment transgressé et si les dispositifs légaux en vigueur n'encouragent pas son application ?

Pour se concrétiser, le "droit à la vie" doit se décliner selon douze principes intangibles.

6. **Lutte** contre toutes formes de maltraitance et de violence avec une attention particulière aux femmes enceintes, aux enfants, aux personnes handicapées, dépendantes ou âgées.

7. **Intégration** des personnes handicapées à la vie sociale (école, entreprise, vie associative et politique…) valorisant leur pleine dignité d'êtres humains et leur "utilité sociale" incontestable.

8. **Prévention** du suicide à tous les âges de la vie intégrant des lieux de parole et d'écoute.

9. **Solidarité** avec les familles éprouvées par la maladie ou le handicap (à quelque étape de la vie que ce soit), qui ont droit au soutien de la nation.

10. **Education** à la vie, intégrant une éducation affective et sexuelle incitant à la responsabilité personnelle vis-à-vis de la vie de couple et la procréation.

11. **Refus** d'instrumentaliser ou manipuler la vie humaine pour des mobiles scientifiques ou de convenance personnelle qui ne respecteraient pas la dignité humaine.

12. **Subordination** de la recherche médicale et scientifique au principe du "droit à la vie".

Le **Programme pour la vie** est une initiative de :

Alliance pour les droits de la Vie

Aide aux personnes confrontées à des épreuves de la vie
Sensibilisation de tous à la protection de la vie humaine

Alliance pour les Droits de la Vie
BP 10267 - 75424 Paris Cedex 09
Tel : 01 45 23 08 29 - Fax : 01 45 23 01 28

En association avec :

sosfindevie sos enfance

CPDH
Comité protestant pour la dignité humaine

Life Parade

Association pour la FONDATION DE SERVICE POLITIQUE

Pour aller plus loin :

- adhérer en ligne au **Programme pour la vie**
- découvrir le détail des mesures
- donner votre avis, témoigner
- découvrir d'autres témoignages

site : www.adv.org - mail : programme@adv.org

Pour trouver de l'aide et des conseils personnalisés :

www.adv.org
www.sosenfance.org
www.sosfindevie.org

Ne pas jeter sur la voie publique

ALLIANCE POUR LES DROITS DE LA VIE

L'Alliance pour les Droits de la Vie

Pour que toute vie soit respectée et aimée

Fondée en 1993, l'*Alliance pour les Droits de la Vie* est un mouvement agissant pour le respect de la vie et de la dignité de chaque être humain, de sa conception à sa mort naturelle. L'*Alliance pour les Droits de la Vie* agit dans trois directions :

- **L'écoute, le conseil et l'aide aux personnes en difficulté**
  Chaque année, les services de l'*Alliance* aident plusieurs centaines de personnes qui leur font appel à propos de drames affectifs ou familiaux et d'autres épreuves de la vie : femmes enceintes en difficulté, hommes et femmes souffrant à la suite d'un avortement, familles confrontées à l'accueil d'un bébé handicapé, parents subissant des deuils anténataux ou postnataux, familles de personnes en fin de vie ou en deuil...

- **Les campagnes nationales d'information du public et d'interpellation des décideurs.**
  L'*Alliance pour les Droits de la Vie* intervient régulièrement auprès des décideurs - élus et professionnels du monde médical et social – pour promouvoir une "politique de la vie" et éclairer les nouveaux défis bioéthiques posés à notre société. Son objectif est de promouvoir les droits de la vie humaine et le respect de toute personne comme des priorités politiques et sociales.

- **La réflexion et la formation éthiques,** afin d'éclairer les questions inédites posées par l'évolution de la science, des techniques et des mœurs. L'*Alliance pour les Droits de la Vie* a lancé l'**Université de la vie** en 2006, qui propose des cycles de formation à la bioéthique, à l'écoute et à la communication.

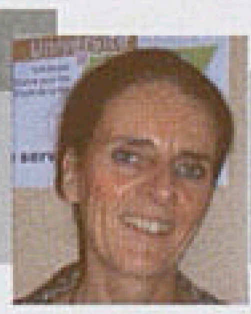
Exclusivement financée par des dons privés, l'*Alliance pour les Droits de la Vie* rassemble 32 000 soutiens engagés. Elle est animée par une équipe nationale et 50 équipes locales, capables de mobiliser des milliers de volontaires.



Président :
Xavier Mirabel



Délégué Général :
Tugdual Derville



Secrétaire Générale :
Caroline Roux

Alliance pour les Droits de la Vie - BP 10 267 - 75424 Paris Cedex 09
Tél.: 01 45 23 08 29 - Fax: 01 45 23 01 28 - adv-box@adv.org - www.adv.org

Les principales campagnes que nous avons réalisées...

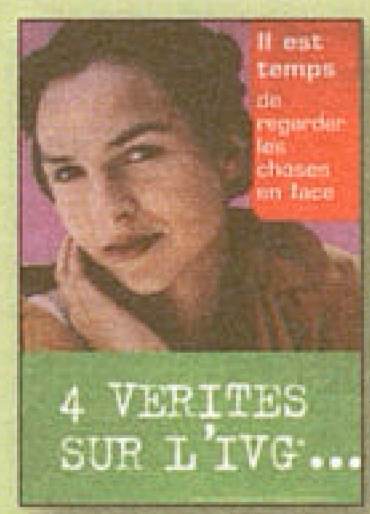


1996

• Campagne d'affichage pour relancer une politique familiale.

1998

• Publicité « je ne peux plus supporter ce silence sur l'avortement » dans différents médias : Le Figaro, La Croix...



1999

• Enquête auprès de 320 conseillers généraux.

• Recours gagné au Conseil d'État contre la diffusion gratuite de la pilule du lendemain Norlevo.

2000

• Diffusion de 1,2 million de dépliants.

• Rencontre avec 120 parlementaires.



2001

• Manifestation devant l'Assemblée nationale.

• Sondage avec l'Institut BVA : 78 % des femmes pensent qu'il faut faire plus pour éviter aux femmes le recours à l'avortement.



2002

• Recours gagné par l'*Alliance pour les Droits de la Vie* contre l'Office européen des brevets contre l'octroi abusif d'un brevet européen permettant le clonage d'embryons.



2003

• Manifestation dans 19 villes de France et devant le Sénat pour contester l'expérimentation sur l'embryon et le clonage.

• Forte médiatisation régionale et nationale.

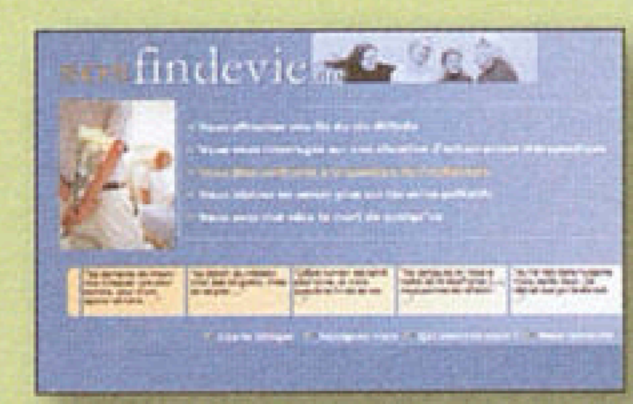
• Rencontre de dizaines de députés pour la protection de l'embryon.



2004

• Diffusion d'un million de cartes « Vigilance fin de vie » dans la rue, les centres hospitaliers, refusant l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie.

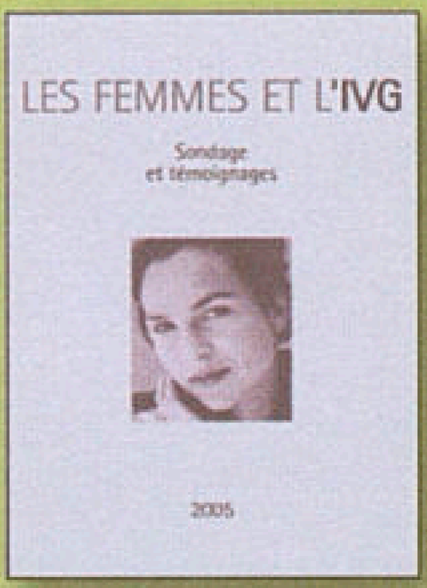
• Rencontre des députés par les équipes locales.



2004

• Audition du président de l'Alliance à l'Assemblée nationale pour plaider contre toute tentative de loi sur l'euthanasie.

• Création d'un service d'aide pour les personnes en fin de vie et leurs proches : www.sosfindevie.org

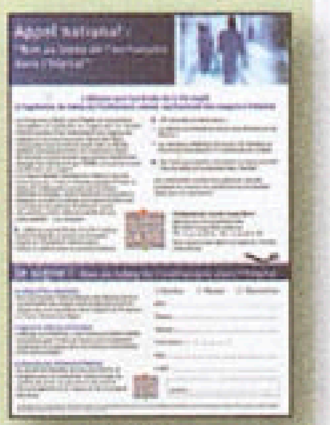


2005

• Edition d'un livret argumentaire « Les femmes et l'IVG » pour les décideurs politiques.

• Diffusion du dépliant SOS Bébé auprès de 900 professionnels du monde social et médical.

2006



• Recours auprès du Tribunal administratif pour dénoncer l'agrément par le ministère de la Santé de l'ADMD, association de promotion de l'euthanasie, comme représentant des usagers dans les hôpitaux.

• Appel national « Non au lobby de l'euthanasie dans l'hôpital » largement médiatisé par les médias nationaux (le Figaro, La Croix, Valeurs Actuelles...) et soutenu pas des dizaines de milliers de signataires.

ALLIANCE POUR LES DROITS DE LA VIE

Oui, je veux que le *Programme pour la Vie* soit distribué massivement

À l'occasion des élections 2007, je souhaite qu'un maximum d'électeurs puissent lire les propositions du *Programme pour la Vie.*

Nos amis s'associent à cette diffusion



« Chers amis,
J'ai lu attentivement votre Programme pour la Vie. Fantastique ! Vous avez réussi à associer les principes intangibles avec des propositions simples et concrètes, empreintes d'humanité. Je vous dis notre joie de pouvoir diffuser ce document à vos côtés. Il touchera, je le crois, les intelligences et les cœurs. Pouvez-vous m'en adresser immédiatement 20 000 exemplaires ? Nous allons organiser sa diffusion massive dans tous nos réseaux. »

Pasteur Daniel Rivaud, délégué général du Comité Protestant pour la Dignité Humaine.

Vos avantages fiscaux

Pour les particuliers, vos dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, si vous donnez 60 €, ce don vous coûtera en réalité 20 €. Si vous souhaitiez donner réellement 60 €, vous pouvez nous adresser un don de 180 €. **Pour les entreprises,** les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires. Un reçu fiscal vous sera adressé à l'issue de l'année 2007.

• Je prends en charge la diffusion de :

- ❐ **500 programmes**, je vous adresse pour cela **30 €**
- ❐ **1 000 programmes,** je vous adresse pour cela **60 €**
- ❐ **1 500 programmes,** je vous adresse pour cela **90 €**
- ❐ **2 000 programmes,** je vous adresse pour cela **120 €**
- ❐ autre quantité, je vous adresse un don de :......................€

• Pétition ❐ **J'approuve les mesures** proposées dans le Programme pour la Vie et je compte sur l'Alliance pour les Droits de la Vie pour le défendre auprès de tous les candidats.

✓ Merci de libeller votre chèque à l'ordre de ***Alliance pour les Droits de la Vie*** et de le retourner dans l'enveloppe jointe.

Nom :...

Prénom :..

Adresse :...

....

Code postal :........................Ville :...................................

Tél. :..

Email (en majuscules):.......................@..................................

FC

• Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire.

Nos équipes *sont déjà mobilisées pour la distribution*

Témoignage

« Toute notre équipe est mobilisée pour la grande diffusion du Programme pour la Vie. Nous nous sommes répartis les quartiers de notre ville, et enverrons plusieurs d'entre nous dans les villages environnants. Il faut qu'un maximum de personnes soient touchées. Pouvez-vous nous adresser plus de Programme pour la Vie que ce que nous avions demandé ? » **Claudie M., *enseignante.***

Témoignage

« Je ne vous cache pas qu'il nous faut un certain courage pour aller encore dans la rue. Mais le jeu en vaut la chandelle car c'est la seule manière de faire entendre la « voix de la vie » dans cette campagne présidentielle. Nous sommes plusieurs à avoir annulé toute autre activité pendant le week-end du 25 mars pour nous consacrer entièrement à cette diffusion ! » **Marc G., *cadre d'entreprise.***

4 bonnes raisons de soutenir la diffusion du *Programme pour la Vie*



1 Un contenu clair et pédagogique

Pour la rédaction du *Programme pour la Vie*, nous avons impliqué les meilleurs spécialistes. Le contenu est exigeant, mais la rédaction en est simple et claire. Nous espérons toucher l'intelligence et le cœur de nombreuses personnes.

2 Une distribution massive

Au moins un million d'exemplaires du *Programme pour la Vie* sera distribué à partir du 23 mars. Notre objectif est de faire entendre haut et fort la « voix de la vie » dans le débat électoral.

3 Une communication percutante

La distribution du *Programme pour la Vie* s'accompagne d'une campagne de communication importante : campagne presse, interventions dans les médias, envoi d'e-mailings en nombre...

4 Un véritable levier politique

Le *Programme pour la Vie* sera envoyé à tous les candidats aux différentes élections, et à l'ensemble des acteurs de la vie politique.
Cet envoi sera accompagné de la pétition « *J'approuve les mesures...* » afin de lui donner le plus de poids possible. Enfin, ce document sera mis à disposition des médias, des associations...

ALLIANCE POUR LES DROITS DE LA VIE

ECOPLI

M 20 g

Validité
Permanente

T

ALLIANCE POUR LES DROITS DE LA VIE
AUTORISATION N° 48855
75443 PARIS CEDEX 09